

Quand les Québécois contrôleront tous leurs impôts

Allocution de Jacques Parizeau

Forum de l'Institut de recherche sur le Québec « Perspectives économiques et financières du Québec »

14 juin 2008

Depuis déjà plusieurs années, on cherche à rassurer les Québécois sur ce qui va arriver quand le pays va devenir indépendant, ce qui va arriver à ses finances publiques. Par exemple, comment on va partager les actifs du fédéral? Comment on va partager sa dette? Est-ce qu'on paye plus d'impôts à Ottawa qu'Ottawa ne dépense au Québec? Ces questions-là, encore une fois, cela fait longtemps qu'on se les pose, sous une forme ou sous une autre. Et c'est normal. On ne va pas entraîner les gens du Québec dans une aventure sans être capable d'apporter des réponses comme celles-là.

Les premières études là-dessus datent de bien plus longtemps qu'on ne l'imagine. Elles datent de Jean Lesage, des années 60. Non pas que nous étions souverainistes à l'époque, nous étions tous fédéralistes. Mais quand même, c'est intéressant de savoir si le fédéral dépensait plus qu'il ne sortait d'impôts, ou le contraire. Une curiosité malsaine sans doute, mais enfin, qui a fini par aboutir à des choses plus élaborées.

Je pense que la première recherche sérieuse a été faite par le secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau, par un jeune homme plein d'avenir qui s'appelait Henri-Paul Rousseau. Ensuite, il y a eu beaucoup d'études qui ont découlé de la loi 150, passée sous Robert Bourassa, pour déterminer ou examiner les propositions que le gouvernement fédéral pourrait faire quant à la modification du fédéralisme et quant à la souveraineté du Québec. Et puis, il y a eu la longue préparation du référendum de 1995 où la méthode qui avait commencé à être élaborée par Bélanger-Campeau a pris une très grande ampleur sur le plan méthodologique; on peut considérer que les choses se placent à ce moment-là.

1995, c'est une situation, comme le disait monsieur Léonard tout à l'heure, qui n'a plus aucun rapport avec ce qu'on connaît aujourd'hui. 1995, c'est le gouvernement fédéral qui fait encore un déficit substantiel et le gouvernement du Québec a un énorme déficit compte tenu de sa taille. Pensez que l'année 94-95, le déficit du Québec, est de six milliards de dollars, pour cette seule année. Et puis évidemment, la dette a atteint des proportions considérables. Alors, cela n'a pas beaucoup de rapport avec aujourd'hui.

Aujourd'hui, le gouvernement fédéral a eu des années successives de surplus, on le sait. D'autre part, il a utilisé une bonne partie de ses surplus pour réduire la dette. Quand il réduit sa dette, il réduit la nôtre, enfin, virtuellement. Cela veut dire ça de moins qu'on aura à rembourser.

Les finances du gouvernement du Québec sont à peu près en équilibre -c'est difficile parce qu'il y a eu des manipulations comptables dans ces chiffres-là, qu'on peut s'accuser d'à peu près n'importe quoi- sauf pour les investissements. Comme on investit, bien sûr on emprunte pour investir, ce qui est tout à fait normal. D'une façon ou d'une autre, un Québec souverain aurait une situation de ses finances publiques qui serait très bien et, comme on le disait ce matin, certainement meilleure que celle de bien d'autres pays.

Alors, est-ce que c'est possible, l'indépendance du Québec sous le plan des finances publiques? Oui, c'est possible. Gaussons les poils de grenouilles à partir de là tant qu'on voudra, un peu plus un peu moins. C'est évident qu'une année où la position du gouvernement fédéral s'améliore par rapport à Québec, on dit « ce ne sera pas possible, regardez tout l'argent qu'on reçoit du fédéral » et l'année suivante, quand ça se retourne, là ce sont les souverainistes qui disent « vous voyez comment on pourrait le faire ». Une année portant l'autre, on sait bien qu'il n'y a plus de problème. On voit clairement la situation. Alors, partons de là.

Quel genre de structure fiscale veut-on?

Il y a un exercice auquel on ne s'est pas beaucoup livré chez les souverainistes: quel genre de structure fiscale veut-on? On a atteint notre indépendance, c'est fait. Qu'est-ce qu'on veut faire avec nos impôts? Il n'y a plus personne à consulter. Il n'y a plus de conférence fédérale-provinciale. Qu'est-ce qu'on veut avoir comme impôt sur le revenu, par exemple.

Les discussions ne sont pas très avancées. Vous voyez, par exemple, on a tendance à comparer notre situation avec celle des autres à partir de l'impôt le plus élevé. Au Québec, il est de 48 %, ailleurs il est à 46, puis encore ailleurs, il est à 44 et aux États-Unis, c'est plus bas. Cela n'a pas beaucoup de signification. Moi, ce que je veux savoir, ce n'est pas tellement si c'est 46 %, mais est-ce que le taux de 46 % commence à s'appliquer à 60 000 \$, parce qu'on définit un riche au Québec à partir de 60 000 \$? Ou bien est-ce qu'on commence à l'appliquer à 200 000 \$. Ce n'est pas pareil. Les comparaisons simplistes comme ça, cela ne dit rien.

Est-ce qu'on veut, dans un Québec indépendant, un impôt sur le revenu progressif ? Et étalé sur des revenus élevés? Oui? Non? On n'a jamais réfléchi à cela, il va falloir le faire à un moment donné pour qu'on puisse dire cela aux gens. Vous me direz « pas tout de suite ». Non pas tout de suite, mais c'est sûr qu'il faut y penser maintenant. Il faut faire des travaux pour que quand à un moment donné l'indépendance apparaît on sache exactement où on s'en va.

Il n'y a pas seulement les taux, on va être tout à fait surpris en devenant indépendants de constater que la situation s'éclaircit sur les impôts qu'on paie. À l'heure actuelle, il n'y a pas un Québécois, sauf s'il est comptable, qui peut déterminer combien vaut un enfant. Les seuls travaux que je connaisse qui permettent de déterminer ce que vaut un enfant, ce sont les travaux de monsieur Luc Godbout que vous trouverez sur Internet. Là, on peut savoir, mais cela vient seulement après des colonnes de chiffres extraordinaires.

Le gouvernement fédéral, à une époque, c'est mieux maintenant j'admets, avait douze programmes d'aide aux enfants et le gouvernement de Québec en avait onze. Il y avait un exercice qu'on pouvait faire qui était assez amusant et qui consistait à regarder au gouvernement fédéral et à Québec tous les programmes d'aide à l'enfance et tout ce qu'on avait sur Internet, c'était des numéros de téléphone de bureaux qu'il fallait rejoindre pour savoir comment c'était calculé. Et là on regardait la même chose en France et on avait, à partir du septième mois de grossesse, combien on paie, c'était parfaitement clair. Là, cela va être épatant, vous allez voir, quand on va avoir la totalité de nos impôts et de nos finances, on va être capables de répondre à des questions aussi élémentaires que celle-là. Ce qui est intéressant sur le plan des choix politiques.

Les abris fiscaux

Je vais plus loin. Les abris fiscaux, nous, on dit c'est le fédéral qui s'en occupe. Oui, jusqu'à un certain point, mais il y a plusieurs formes d'abris fiscaux. Il y a les opérations illégales, mais il y a des abris fiscaux qui sont tout à fait légaux et qu'aucun pays normal ne devrait accepter.

Exemple : voici une expérience que j'ai eue en travaillant avec des intérêts de la Barbade. Vous êtes riches, vous placez de l'argent à la Barbade. Dans un International Business appartenant à des Canadiens. Ces Canadiens, s'ils emploient six personnes, ont droit à un tarif de l'International Business du gouvernement barbadien. Quel est ce tarif d'impôt? 2,5 % et le traité fiscal entre le Canada et la Barbade dit que ce 2,5 % règle toute la note d'impôt de cette compagnie pour toutes ses opérations.

Il y a beaucoup de Québécois et de Canadiens qui, effectivement, mettent leur argent à la Barbade. En fait, c'est la troisième destination dans le monde des capitaux canadiens et québécois. La première, ce sont les États-Unis, la deuxième, c'est l'Angleterre et la troisième, avec ses 250 000 habitants, c'est la Barbade. La dernière fois que j'ai regardé ça, cela dépassait un peu 30 milliards de dollars. Évidemment, on suivait tous l'exemple de notre cher premier ministre à cette époque-là, le premier ministre du Canada, dont la totalité des affaires avait été placée dans cela.

Je vous assure que quand le Québec va devenir un pays souverain, nous changerons ce traité fiscal. C'est important d'avoir un vrai gouvernement, ça peut être extrêmement dangereux aussi d'avoir un vrai gouvernement. Dans ce cas-là, vous avez un gouvernement qui, manifestement, va à l'encontre des intérêts de ses contribuables. Il le sait. Il est parfaitement conscient de ça. Le jour où on est responsable de soi-même, où on a un véritable gouvernement, on peut dire ça suffit.

L'impôt sur les compagnies

Il va falloir aussi aborder la question de l'impôt sur les compagnies. On va avoir un problème sérieux ici avec ce qu'on appelle les bris de transfert. Les compagnies canadiennes ou étrangères incorporent leurs opérations québécoises et canadiennes de façon très étroite. C'est une affaire de rien de transporter vos profits ailleurs, vous changez vos honoraires de gestion, vous vendez le produit en bas de sa valeur marchande à un Sales Company à Toronto qui le vendra à son tour au prix courant, si bien que vous déclarez zéro de profit ici et tous les profits s'en vont à Toronto.

Il s'agit de trucs très connus, très simples. Il est évident il y a toujours un danger pour nous au Québec, qu'il faudra toujours surveiller cela. On a eu le problème en prenant le pouvoir en 76, on l'a eu en plein visage. Les raffineries de Montréal ont déclaré tous leurs profits en Alberta et puis les papetières ont envoyé leurs profits à Toronto. À ce moment-là, on a triplé la taxe sur le capital, doublé la contribution des employeurs au service de santé et réduit les impôts sur les profits des 2/3. Ces décisions ont bloqué complètement l'opération. Comme le taux d'impôt était plus bas au Québec que dans les autres provinces, les compagnies ont commencé à déclarer leurs profits au Québec.

Je comprends que dans l'intervalle, il s'est passé bien des choses et que maintenant, on veut réduire ou faire disparaître la taxe sur le capital, c'est un autre dossier. Mais il reste qu'on avait un problème qu'on a réglé. Nous allons avoir à étudier d'autres méthodes.

Moi, je regarde depuis longtemps, avec fascination, les efforts du gouvernement de la Californie, qui exige beaucoup des entreprises, cherche notamment à augmenter les charges dans le domaine de la pollution. Elles se trouvent placées aussi devant la tentation d'envoyer tous les profits dans les autres États. Elles ont trouvé un truc qui a été déclaré inconstitutionnel, mais un pays indépendant peut-être que cela ne le serait pas, il faudrait voir. C'est ce que je veux dire par « préparer les choses », vous comprenez?

Il ne faut pas se faire prendre quand on arrive et qu'on devient un pays indépendant, il faut avoir pensé à ces affaires-là. Il faut s'être assuré que ça peut marcher et on pèse sur le « piton » et on y va.

Sur le fond pour les impôts sur les profits, il y a quelque chose de très important auquel il faut réfléchir : dans le cadre de la mondialisation actuelle, là on sait qu'un petit pays, aussi petit qu'on voudra, peut prospérer, peut se développer très bien à une condition, c'est d'appartenir à un grand marché. C'est la base, mais en plus il faut surveiller la productivité de ses entreprises, parce que dans un très grand marché, il faut prendre les moyens nécessaires pour que ses entreprises soient efficaces, qu'elles soient concurrentielles, on ne peut pas faire autrement. Alors donc, dans ce sens-là, il faut commencer à songer à des exemptions fiscales, à des avantages fiscaux qui sont entièrement orientés vers la productivité des entreprises. Juste ça.

Alors, cela va de la formation professionnelle jusqu'à l'aide pour adopter les systèmes les plus efficaces et les plus modernes, les technologies de pointe, etc. Il faut devenir comme les Anglais « One track minded » là-dessus. Dans un monde de libre-échange, notre prospérité dépend de la productivité de nos entreprises. Tout doit être orienté en fonction de cela.

Les taxes de vente

La question des taxes de vente va causer moins de problèmes, parce qu'on a déjà harmonisé la TPS et la TVQ. En fait, c'est une TVA, taxe à valeur ajoutée, qu'on a à l'heure actuelle, à peu de choses près, c'est un système universel, sauf aux États-Unis. On va avoir à discuter des taux. Il y a certains pays qui ont un taux zéro pour certaines choses, les aliments par exemple, et puis des taux de 4, 5, 6 % pour certaines choses et puis 19, 20 % pour d'autres. On va regarder ce qui se passe ailleurs et puis on va regarder les conditions de la concurrence et on va établir les taux qu'on voudra. Ce n'est pas un gros problème, il n'y a pas trop de danger.

Réorganiser l'organisation politique du Québec

Un problème va se manifester, alors il est gigantesque celui-là. C'est la décentralisation. Vous comprenez, si les dizaines de milliards de revenus qu'on envoie à Ottawa sont tout à coup envoyés à Québec, au ministère du Revenu, et que les dépenses qu'Ottawa fait au Québec sont envoyées au Conseil du Trésor, on va appliquer la règle d'Archimède inversée : un corps plongé dans un liquide ne réapparaît plus. Si on fait cela, on sera l'un des États les plus centralisés du monde. Alors, il faut qu'on se prépare à savoir ce qu'on envoie dans les municipalités, les autorités locales, les MRC, les régions, qu'est-ce qu'on envoie comme transferts d'argent, pouvoir de taxer et champs de dépenses.

On ne fera pas cela quand on sera devenus indépendants et tout à coup « ah c'est vrai il faudrait faire quelque chose ». Je me suis toujours rendu compte comment c'est difficile de discuter de ce sujet avec les maires à l'avance. J'ai présidé une Commission sur

l'avenir des municipalités en 85-86. Il n'y avait pas moyen de faire lever la conversation. Même chose en 95. Beaucoup de difficulté.

D'abord, il y a un problème de crédibilité. Il y a beaucoup de maires qui disent « écoutez, on ne va pas s'engager dans une histoire comme celle-là tant qu'on ne sait pas si vous allez gagner ». D'autre part, c'est tellement gros comme opération, ce que cela veut dire, c'est que les autorités locales du Québec vont au moins doubler leur taille sinon tripler en fonction des choix qu'on fait. Alors, cela fait peur. Donc, il nous faut un plan, avec des solutions de rechange, bien sûr. On n'est pas obligés d'être figés dans le béton, mais il faut être en mesure d'avoir un certain nombre d'indications, de démontrer qu'on sait où on s'en va. Cela pause des tas de choses comme problèmes.

Par exemple, qu'est-ce qu'on fait avec les commissions scolaires? Là je comprends qu'il y a un débat politique qui ne vole pas très haut, mais c'est vrai que le droit de taxation, ça se donne à des élus. Or, des élus, à l'heure actuelle, ils ne sont pas en région. On n'élit pas en région des gens pour gérer la région. Pas plus que les MRC. Les MRC sont les maires élus dans leur municipalité qui constitue la MRC. Les gens votent au niveau de Québec, au niveau municipal et au niveau scolaire. Vous me direz « ce n'est pas très convaincant au niveau scolaire ». Je n'ai pas l'intention de rentrer dans ce débat-là aujourd'hui.

Réaliser l'opération dont je vous parle, cela veut dire, en fait, réorganiser l'organisation politique du Québec. Est-ce qu'on donne aux régions une sorte de mini Parlement? Ou est-ce qu'on laisse les élections au niveau municipal? Selon les réponses qu'on donne, ce que cela veut dire, c'est qu'à certains paliers on donne de l'argent, de l'argent conditionnel.

Vous avez besoin d'argent pour réaliser telle chose, on vous le donne. Dans d'autres cas, comme dans les municipalités, on donne le droit de taxer. Aux États-Unis, les municipalités ont le droit d'établir un impôt sur le revenu. Elles ont le droit d'établir des taxes de vente. New York a un impôt sur le revenu très substantiel et très fortement progressif. Nous, il faut qu'on soit branchés sur tout cela. Je ne m'imagine pas un instant qu'on puisse régler cela en trois coups de cuillère à pot et je pose beaucoup plus de questions que je ne donne de réponses. Cela va prendre pas mal de temps à étudier. Je suis heureux de voir qu'on a recommencé à travailler sur ces questions-là.

Traduire dans la réalité des choses notre vision d'un Québec souverain

Au Bloc, ce que vous avez fait sur le plan de l'OCDE, les comparaisons sur la dette, c'est tout à fait remarquable. Autour du comité politique du Parti Québécois, il y a aussi un certain nombre de jeunes qui sont en train de faire des travaux de premier ordre. Il y a des jeunes économistes, pas seulement dans le domaine politique, qui ont fait avancer beaucoup l'examen de ces questions-là.

Il faut peut-être un chef d'orchestre au point où on en est, mais l'important, c'est qu'au fur et à mesure qu'on avance dans notre présentation de la souveraineté du Québec aux gens, qu'au fur et à mesure qu'on peut leur dire : « On sait où on s'en va. Vous aurez vous-même à décider. On vous prépare des solutions de rechange. On ne vous embarque pas dans une aventure », l'important c'est qu'on s'occupe de traduire, dans la réalité des choses, la vision qu'on a d'un Québec enfin responsable de lui-même